

d'un drapeau national, et régler une fois pour toutes non seulement la question du choix d'un drapeau national pour le Canada, mais toute celle de notre drapeau et de nos emblèmes nationaux. Il importe que nous agissions par l'intermédiaire de ce Parlement d'une nation libre.

Puisque le Canada est membre du Commonwealth britannique, uni aux autres dominions sous l'autorité constitutionnelle d'un même roi, je ne vois pas que l'on puisse raisonnablement s'opposer à ce que l'Union Jack, de dimensions régulières, soit reconnu par notre Parlement comme le symbole de notre association dans le Commonwealth, dans ce Commonwealth qui constitue le plus bel exemple jamais fourni d'amitié entre nations et l'un des plus puissants moyens de sauvegarder la paix universelle en ces jours difficiles.

Les principes en jeu sont trop importants pour que nous opposions un nationalisme étroit à la situation critique qui règne en ce moment dans l'univers. Il ne suffit plus d'assurer le maintien du Commonwealth britannique, il nous faut une association de tous les peuples, fondée sur les mêmes principes d'amitié mutuelle et de collaboration. L'Union Jack est un emblème qui nous restera tant que le Canada sera disposé à partager les obligations et à revendiquer les privilèges des membres du Commonwealth des nations britanniques. Un principe important est en jeu, dont les conséquences, d'une portée incalculable, ne peuvent échapper à personne. A titre de représentant de langue française du Québec, je puis affirmer que ma province sera la dernière à abattre l'Union Jack. C'est sous ce drapeau qu'on nous a garanti, à nous, Canadiens de langue française, notre religion, notre langue, nos droits civils. Comme le disait, en cette enceinte, le très honorable ministre de la Justice (M. St-Laurent), le 13 novembre 1945 :

C'est sous ce drapeau que les institutions de la nation ont grandi, se sont développées et ont fait de notre Dominion, depuis plusieurs années déjà, un Etat autonome assujéti tant dans ses affaires domestiques que dans ses affaires extérieures à aucune autre autorité que le Parlement canadien.

Je remarque que mon temps de parole est presque expiré, mais, si la Chambre à l'unanimité me le permet, je poursuivrai mes conclusions. Il ne me faudra que quelques minutes. La province de Québec se souvient également, autant que toute autre partie du Canada, de ces jours incertains et critiques de 1940 et 1941, après la chute de la France et l'effondrement de toute résistance organisée sur le continent européen, avant que les Etats-Unis n'aient été attaqués à Pearl-Harbour et que la Russie soviétique n'ait déclaré la guerre à l'ennemi commun. Le Québec se rend compte

[M. Arsenault.]

que, nous, Canadiens de langue française, aussi bien que les Canadiens de langue anglaise, serions tous les esclaves de l'Allemagne à l'heure actuelle, sans les trois croix de Saint-Georges, de Saint-André et de Saint-Patrice, qui furent réunies et fièrement arborées par la Grande-Bretagne, de même que par les dominions, en face des ennemis de la race humaine.

Pour appuyer ma thèse, et sans vouloir établir la moindre distinction injuste, je puis dire que, tandis que le pavillon marchand, emblème officiel de notre marine marchande, flotte ici, sur les édifices du Parlement, c'est l'Union Jack, un Union Jack authentique, qui se déploie sous la brise, sur la colline du Parlement de Québec, à quelques arpents seulement de l'endroit même où, il y a cent quatre-vingt-sept ans, deux magnanimes et braves soldats, Wolfe et Montcalm, ont scellé le sort de notre patrie.

La position constitutionnelle du Canada vis-à-vis de la Grande-Bretagne est semblable à celle de l'Ecosse par rapport à l'Angleterre de 1603 à 1707. Pendant plus de cent ans, les deux royaumes d'Ecosse et d'Angleterre étaient réunis sous un même roi, mais avaient des Parlements distincts. Pendant plus de cent ans, depuis 1603, année de la réunion des deux royaumes sous une couronne unique, jusqu'à 1707, année de l'union législative des deux pays, chacune des deux nations avait son propre drapeau national, mais les deux arboraient simultanément l'Union Jack comme le drapeau du roi et celui de leur union sous un même monarque.

Aujourd'hui, le Canada est, constitutionnellement, l'égal de la Grande-Bretagne. Chacun des deux pays a son propre Parlement, mais les deux sont réunis sous un même roi. Chacun des deux a le même symbole de son allégeance au roi, l'Union Jack. Le Canada a un drapeau officiel, l'Union Jack. Le Canada possède une enseigne officielle pour sa marine marchande, le pavillon marchand. Il a maintenant besoin d'un drapeau national, tout comme l'Angleterre et l'Ecosse avant l'union législative de ces deux pays. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je propose la solution suivante, qui me semble la seule satisfaisante et définitive; elle recevra sans doute l'appui à peu près unanime de tous les véritables Canadiens, de quelque race ou de quelque langue qu'ils soient :

1. Le Parlement de notre pays libre, autonome et indépendant proclame de nouveau l'Union Jack le drapeau du roi du Canada et le symbole officiel de notre qualité de membre du Commonwealth des nations britanniques.